

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°05/AVRIL/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 8 AVRIL 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
2 avril 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
10 avril 2015

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le huit avril
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES -
Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE -
Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne
DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Christophe DAMBREVILLE -
Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN - Fred JULENON - Daniel FONTAINE
- Simone CASAS - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Anaïs HERON - Erick FONTAINE - Marie
Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 20) - Anne Flore DEVEAUX
- Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François
DELIRON - Philippe ROBERT (affaires n°21 et QD N°01)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Denise FLACONEL (procuration à Jean Christophe ESPERANCE) - Sophie VAYABOURY
(procuration à Jacqueline LAURET) - Marie Line TARTROU (procuration à Camille
BOMART) - Laurent BRENNUS (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Jacqueline LAURET ayant
obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré
accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a
déclaré la séance ouverte.

.....

**AFFAIRE N°05 : ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UNE
INSTALLATION DE BROYAGE DE DECHETS ET PORTANT
AGREMENT POUR LE BROYAGE DE VEHICULES HORS D'USAGE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL -
INFORMATION**

Par arrêté n° 2015-175/SG/DRCTCV, le Préfet de La Réunion a délivré une autorisation à la société CUB INDUSTRIE d'exploiter une installation de broyage de déchets et portant agrément pour le broyage de véhicules hors d'usage sur le territoire de la commune de Saint-Paul.

Il en informe le Conseil municipal de La Possession, après transmission en application de l'article R 512-39 du code de l'environnement.

L'arrêté préfectoral n°2015-175/SG/DRCTCV était joint en annexe de la note de synthèse.

La commission Affaires Générales réunie en date du 30 mars 2015 a pris connaissance de l'arrêté.

Le Conseil municipal,

Prend acte de l'arrêté préfectoral.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE